

**Université
de Strasbourg**

**DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration**

Séance du 29 avril 2025

Délibération
n°48-2025
Point 4.9.1

Point 4.9.1 de l'ordre du jour

Demande d'exonération supérieure à 1500 € - Service de formation continue

EXPOSE DES MOTIFS :

Les demandes d'exonération du Service de formation continue (SFC) qui sont proposées au Conseil d'administration le sont après étude d'un dossier argumenté par une commission, sous la responsabilité de Mme Carole MAILLIER, Directrice du SFC, fonctionnant selon les règles définies dans l'offre de service signée entre l'Agence comptable et le SFC le 23 novembre 2010.

Les critères pris en compte sont essentiellement d'ordre social et économique. Les exonérations accordées le sont, le plus souvent, parce que les stagiaires sont des demandeurs d'emploi dont les indemnités sont inférieures au seuil de pauvreté.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande d'exonération supérieure à 1500 €.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

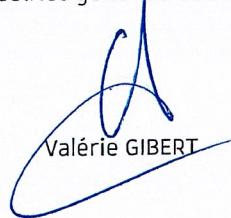
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

A handwritten blue signature consisting of a stylized 'G' and 'I' followed by the name 'Valérie GIBERT' written below it.

DEMANDES D'EXONÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2025

Document transmis à Mme CRIQUI le 24 mars 2025

NOM	CDM	REF	TITRE	TARIF	À LA CHARGE DU STAGIAIRE	EXONÉRATION DEMANDEE	AUTRE PRISE EN CHARGE	COMMENTAIRES
	JON24-1302A		Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMa2)	7 250,00€	5 000,00€	2 250,00€	0,-€	Poursuite de sa formation malgré des faibles revenus et situation familiale déstabilisée